APRÈS ART. 5 N° 1783

## ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2020

BIOÉTHIQUE -  $(N^{\circ} 3181)$ 

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N º 1783

présenté par M. Hammouche, Mme de Vaucouleurs, M. Mathiasin et M. Isaac-Sibille

## ARTICLE ADDITIONNEL

## APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.